54me Année — Nouvelle série — N° 164 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 19 FEVRIER 1949.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LE COIN DU SINISTRÉ

La Carte de Sinistré

Comme suite au vœu adopté par la Commission Départementale de la Reconstruction sur la proposition de Madame Massot-Devèze et transmis au M. R. U., M. le délégué interdépartemental vient de recevoir du Ministère la réponse suivante qui ne donne aucunement satisfaction aux sinistrés.

Paris, le 2 Février 1949.

Le Directeur
des Dommages de Guerre
à M. le Délégué Départemental
des Basses-Alpes

Objet : Carte de Sinistré

R E F : Procès-verbal de la réunion du 24 Novembre 1948 de la Commission Départementale de la Reconstruction.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître les observations qu'appelle de ma part l'examen du vœu n° 1 annexé au procès-verbal cité en référence, concernant l'attribution de la carte de sinistré aux sinistrés immobiliers et sa délivrance par le Service du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

« C'est actuellement le Ministère des Anciens Combattants qui est chargé de l'établissement de cette carte et le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme n'a pas la possibilité d'apprécier les conditions de sa délivrance aux différentes catégories de sinistrés.

« Par ailleurs, le souhait de voir mon Administration chargée directement du service de la « Carte de sinistré » pose un problème d'attributions ministérielles que le Gouvernement seul peut résoudre ».

P. le Directeur
des Dommages de Guerre:
Le Sous-Directeur :
Signé : De LAPORTE.

L'Association des Sinistrés nous prie d'insérer la très importante communication ci-dessous qui vient de lui parvenir. Elle invite ceux des sinistrés intéressés par les nouvelles dispositions indiquées, à se faire connaître d'urgence.

AVIS
de la
Délégation Interdépartementale

L'attention des sinistrés est attirée sur les possibilités qui leur sont offertes par l'article 10 de la loi dite «des maxima» du 31 Décembre 1948.

Dans les conditions normales, les sinistrés, on le sait, ne peuvent recevoir d'indemnité qu'après avoir été inscrits sur une liste de prioritaires établie pour le département, par le Préfet, après avis de la commission départementale de la Reconstruction.

La loi du 31 Décembre 1948 prévoit que, dans certaines hypothèses des règlements peuvent être faits à des sinistrés non prioritaires, soit qu'ils aient, antérieurement à 1949, effectué des travaux sans être inscrits à l'ordre de priorité, soit qu'ils aient le désir de procéder à la reconstitution de leurs biens en 1949, bien que non inscrits à l'ordre de priorité de cette année.

Dans les deux cas, le règlement de l'indemnité est fait non pas en espèces mais en titres. Ces titres sont divisés en 3 tranches égales remboursables respectivement au bout de 3 ans, 6 ans et 9 ans. Ils portent intérêt.

Chacune des tranches est négociable auprès du Crédit National. La première 6 mois après l'émission, la deuxième 2 ans après l'émission, la troisième 4 ans après l'émission.

Le sinistré a également la faculté de céder ses titres ou de les remettre en nantissement dans les conditions prévues par l'article 1690 du code civil, c'est-à-dire par acte sous seing privé avec signification à la Caisse autonome de la Reconstruction.

Enfin deux remarques importantes:

1°) Les sinistrés qui acceptent ce mode de règlement ne sont pas soumis aux règles de l'article 4 de la loi du 28 Octobre 1946 qui prévoient que la partie de l'indemnité dépassant 2 millions pour les biens meubles et 5 millions pour les biens immeubles ne peut être payée qu'à concurrence de 70 °/° de son montant.

2°) Ces dispositions ne s'appliquent pas aux sinistrés qui n'ont perdu que des biens mobiliers d'usage courant ou familial (mobiliers familiaux).

Les sinistrés que ces dispositions intéresseraient sont priés de se faire connaître d'extrême urgence au Délégué Départemental en remplissant une fiche dont ils peuvent se procurer un exemplaire auprès de la Délégation Départementale du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme sis à Gap, Avenue Commandant Dumont.

Ces fiches devront être retournées à la Délégation au plus tard le 25 Février 1949, faute de quoi les sinistrés s'exposeraient à ne pas pouvoir être compris dans la première tranche de ces paiements (la date à laquelle une deuxième tranche de ces paiements pourra avoir lieu ne peut d'ailleurs être précisée pour le moment).

JEEPS
très bon état, disponibles.
Camions FORD, VEDETTE
livrables de suite.
GARAGE MODERNE
Avenue de la Gare — SISTERON

SPORTS

SISTERON-VELO

Nous aurons demain, à 15 heures, sur le Stade du Collet, une agréable matinée sportive de foot-ball qui mettra en présence le S. C. de Riez et Sisteron-Vélo.

Ce match sera très serré par suite de la valeur des deux équipes et surtout par l'enjeu du championnat.

En lever de rideau, les équipes réserves se rencontreront en match amical.

Nous espérons que les supporters seront aussi nombreux sur les touches que lors du premier match sur ce nouveau terrain provisoire.

—)o(—

SKI ET MONTAGNE

Dimanche 13 Février, la Société « Ski et Montagne » a organisé une sortie pour tous ses membres et amis de la neige sur Montgenèvre Clavière.

Partis au petit jour, 45 Sisteronnais et Laragnais se sont retrouvés quelques heures après sur les pentes neigeuses de Montgenèvre.

Bien que la neige soit un peu tassée, mais cependant très bonne, débutants lugeurs et skieurs ont passé une agréable journée.

De compagnie avec les Briançonnais, ils ont défendu avec honneur les couleurs Françaises au milieu d'un grand nombre de skieurs italiens ; Sestrière ayant une neige non skiable.

Bien qu'il y ait eu quelques téléscopages franco-italien, tous les participants garderont un excellent souvenir de cette sortie.

Nous pouvons assurer à tous les amateurs du ski et de la neige que très bientôt Ski et Montagne organisera une nouvelle sortie toujours à de bons prix.

CHRONIQUE LOCALE

MUTUALITE. — Nous rappelons aux mutualistes hommes que l'assemblée générale se tiendra demain Dimanche, à 21 heures, à la Mairie de Sisteron.

Les assurés sociaux sont priés de se munir de leurs numéros matricules de la Sécurité Sociale.

Paiement des cotisations à la Mutualité et à la Caisse Chirurgicale.

Présence indispensable.

JEUNE FEMME demande travail à Sisteron. Bonne à tout faire.

S'adresser au Bureau du Journal.

CANAL SAINT-TROPEZ. — Les co-arrosants sont invités à curer les canaux secondaires et les béals traversant leur propriété, avant le 1er Avril 1949. Passé cette date, conformément aux décisions prises lors de la dernière assemblée générale, ce travail sera exécuté par les soins de l'Association, mais à leurs frais.

Le Groupe Scouts de France communique :

Une loyale explication ayant eu lieu entre les Dames de Charité et les Chefs et Cheftaines Scouts de France, ces derniers, dont l'honorabilité a été mise hors de doute, ont repris leurs activités.

Une fête au profit des œuvres paroissiales sera organisée par les deux groupements réunis.

OBSEQUES du Chef de Bataillon Troadec Francis. — La réinhumation au cimetière de Sisteron, dans un caveau de famille, de la dépouille du Chef de Bataillon Troadec Francis « Mort pour la France », Officier de la Légion d'honneur, époux de Mme Troadec, née Escuyer Marie-Louise, originaire de Sisteron, aura lieu aujourd'hui, Samedi 19 Février 1949, à 15 heures.

Toutes les Associations d'Anciens Combattants et Anciens Prisonniers, toutes les sociétés et groupements de la ville, les autorités civiles et militaires sont invités à assister aux obsèques de cette victime du devoir.

Le cortège se formera Avenue de la Libération.

C. G. A. — Essence. — Les listes des bénéficiaires pour le mois de Février des bons d'essence « roulage » et «travaux des champs» sont affichées dans le hall de la Mairie. Prière de retirer ces bons au plus tôt.

MARDI-GRAS. — Carnaval 49.

L'annonce du bal travesti offert aux enfants le 1er Mars, jour de Mardi Gras, a produit une certaine émulation chez les jeunes mamans qui toutes veulent rivaliser de goût pour le choix du travestissement de leurs enfants.

En l'attente de cette belle journée les combinaisons s'échaffaudent, les tissus les plus beaux feront des costumes d'une originalité recherchée qui n'exclut ni le charme ni la grâce du sujet choisi.

Le 1er Mars, la salle des Variétés retentira des cris joyeux d'une jeunesse qu'un orchestre fera danser dans la joie et l'allégresse d'une belle matinée carnavalesque.

SOCIETE DE CHASSE « Saint-Hubert de la Haute-Durance ». — Cette Société nous informe qu'elle va faire piéger par les gardes de la Fédération, sur tous ses terrains de chasse à partir du 20 courant jusqu'au 28 inclus. En conséquence les propriétaires de chiens de chasse voudront bien s'abstenir de laisser divaguer leurs bêtes pendant la période sus-visée.

On nous communique :

Sous le patronage de l'Association F F I et F T P Français, C L L, Mouvements unis de la Résistance, il a été décidé d'ériger un monument à la mémoire de Lieutier Albert et Jouve, morts en combattant sur le territoire de Sisteron. S'ils ont bien mérité de la reconnaissance du pays, ils méritent aussi que nous ne les oublions pas.

Des listes seront distribuées à tous les chefs de service ou chefs d'établissement pour le collectage des fonds nécessaires pour l'accomplissement de cette œuvre. Tous ceux à qui ces listes seront adressées se feront un devoir pour faire le maximum en faveur d'une telle œuvre du souvenir. Déjà nous les en remercions. Ces fonds recueillis seront remis soit au Secrétariat de la Mairie soit à M. Chaix Edouard, chef monteur à l'E. D. F.

Souvenons-nous des durs moments de la Résistance mais aussi de ceux qui ont tout donné et qui sont morts pour que vive la France et pour la Liberté.

ALCOOL A BRULER. — Une nouvelle distribution de bons d'alcool à bruler au titre du 1er trimestre 1949 sera faite à la population Lundi 21, Mardi 22 et Mercredi 23 Février. Ne pas oublier de présenter la carte d'alimentation du chef de famille.

Chez Mme Vve ANDRÉ
Confections — SISTERON
continuation de la
VENTE-RECLAME pour HOMMES
du 19 au 28 Février
RABAIS 10 0/0
sur tous les articles pour hommes.

SAVON pour Professionnels. — Les retardataires de l'attribution pour Janvier-Février de tickets supplémentaires de savon pour professionnels, seront servis jusqu'à aujourd'hui, Samedi 19 Février, dans les conditions habituelles.

AVIS

M. Paul GARCIN informe sa clientèle qu'il vient de transférer son Salon de Coiffure Hommes au 24 de la Rue Droite, à côté de la Librairie Lieutier.

ECHIQUIER de la CITADELLE. — Les membres qui ne l'ont pas encore fait sont invités à passer d'urgence chez le trésorier pour régler leur cotisation et remplir les cartes fédérales qui doivent être envoyées au plus tôt à la F. F. E.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA C. G. A. — Le Syndicat Agricole (C. G. A.) de Sisteron s'est réuni Dimanche, en assemblée générale, à la Mairie.

Après que M. Brémond Fernand, président local, ait donné le compte rendu moral et financier de 1948 sur le plan communal, M. Latil Louis, délégué cantonal, prend la parole et expose aux auditeurs attentifs l'effort mené par la C. G. A. sur le plan départemental et sur le plan national. Déplorant que toutes les suggestions de la C. G. A. n'aient pas été retenues dans leur ensemble, il montre que des résultats tangibles ont cependant été obtenus et demande aux agriculteurs, au moment où une crise s'amorce, de se grouper plus que jamais au sein de leur syndicat local au sein de la grande famille paysanne qu'est la C. G. A.

Après avoir répondu à diverses critiques, M. Latil demande à l'assemblée de se prononcer sur une motion demandant des aménagements à la réforme fiscale. Cette motion fait ressortir que, contrairement à la légende des paysans ne payant pas d'impôts, les bénéfices agricoles ne représentent que le salaire du cultivateur et de sa famille et que ce salaire est constamment menacé par les intempéries ou les crises économiques dont le paysan n'a pas le contrôle. Cette motion, adoptée à l'unanimité, sera transmise à M. le Préfet et aux parlementaires du département.

Enfin l'assemblée, après avoir examiné le rapport établi par la Fédération de la Gironde sur la proposition de loi tendant à l'organisation des offices agricoles départementaux, rejette à l'unanimité ce projet qui aboutirait à l'étouffement des syndicats libres par des syndicats gérés et dirigés par le gouvernement.

Avant de se séparer, l'assemblée désigne MM. Brémond, Didier, Tarquin et Tarsac pour la représenter au Congrès Départemental qui se tiendra à Digne le 19 Février 1949.

AVIS

M. MONTLAUX Albert informe le public qu'il tient à sa disposition une certaine quantité de bois de platane, pris sur place, au prix de 1.000 frs la tonne.

S'y adresser.

EVARRONNAGE. — La Direction des Services Vétérinaires rappelle à tout détenteur d'animaux de l'espèce bovine porteurs de lésions d'hypodermose ou « varron » que, conformément aux lois et arrêtés préfectoraux en vigueur, il est tenu de procéder, à ses frais, chaque année, au traitement des animaux infestés et de détruire les larves qui vivent en parasites sur les dits animaux.

Des contrôles sévères seront effectués et des sanctions seront prises contre les défaillants.

Pour tous renseignement s'adresser à la Direction des Services Vétérinaires, Place de l'Evêché, à Digne, qui sur votre demande, vous délivrera gratuitement la pommade nécessaire au traitement des animaux.

MISON

CAISSE CHIRURGICALE. Nous informons les adhérents à la Caisse Chirurgicale de Nice, habitant la commune de Mison, que le Dimanche 20 Février, si le temps le permet, la commission des finances de la Société de Secours Mutuels de Sisteron sera, à partir de 15 heures, à la Mairie, pour recevoir les cotisations et donner toutes explications sur les modalités des prestations de cette Caisse. Les assurés sociaux sont priés de se munir de leurs numéros matricules de la Sécurité Sociale.

Nous demandons aux adhérents d'être exacts et de répondre à la convocation qui leur est envoyée individuellement.

© VILLE DE SISTERON

Porteurs de Rentes 3 % et 3 1/2 %

Un droit de souscrire dans des conditions exceptionnelles à la nouvelle rente garantie est donné aux porteurs de rentes anciennes

Ce droit de souscription ne peut être exercé que pendant la durée de l'émission en cours

Réfléchissez.

N'attendez pas qu'il soit trop tard.

Renseignez-vous vite.

VARIETES - CINEMA

Samedi, soirée Dimanche, matinée
Actualités Documentaire
Dessins Animés
et un grand film
« SON DERNIER ROLE »
avec Jean Tissier et Gaby Morlay.
Dimanche à 21 heures, Grand Bal.

ETAT-CIVIL

du 11 au 18 Février 1949

Naissances: Jacqueline Yvette Marie Jaubert, Avenue de la Libération. — Lorette Rosa Jeanine Frison, Avenue de la Libération.

Décès : Jules Jean Meyssonnier, 83 ans, Rue Chapuzie. — Jeannette Gruffat, veuve Charrot, 84 ans, Place du Tivoli.

VARIETES - DANCING. — Le « Jazz Musette » sera demain soir à 21 heures, l'orchestre qui fera danser aux Variétes-Dancing, les plus difficiles danseuses et danseurs.

Chez Francette

15, Rue Saunerie — SISTERON

A partir de cette semaine...

GRAND CHOIX de
ROBES VESTES CHEMISIERS
JUPES PEIGNOIRS
Haute Couture
Toutes Teintes Mode
— PRIX AVANTAGEUX —

Vous trouverez chez...

C. FIASTRE
22, Rue Saunerie

TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE

Cuisinières, Chauffe-eau, etc...

Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....

INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre

— REPARATION —

T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

Chez MUSSO

Rue Saunerie SISTERON

Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »

GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes, Jeunes Gens et Enfants
à partir de 3.500 francs

TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —

PRIX ET QUALITE

Pour la rentrée des classes
Assortiment de Blouses d'enfant en tous genres.

Pour l'Hiver
Vêtements de cuir et canadiennes

FIN DE SAISON

PARDESSUS hommes et garçonnets
à partir de 3.500 francs.

TOUT pour la PHOTO

PELLICULES
FILMS
APPAREILS
Les Meilleures Marques

TRAVAUX D'AMATEURS
TIRAGES
AGRANDISSEMENTS
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE

Droguerie BERNARD

MONUMENTS FUNERAIRES

Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure

Marbrerie R. CAFFIN

Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

Vélomoteurs

3 vitesses, livrables de suite
contre Bon d'achat

Cyclomoteurs

2 vitesses, Vente Libre

TOUTES BICYCLETTES

Hommes Dames Enfants
Sport Courses

chez AUTOS-SPORTS

CHARLES FÉRAUD
64, Rue Droite — SISTERON

ATELIER DE MENUISERIE
ET EBENISTERIE

REYNAUD & BURLE

Rue de la Coste, SISTERON

SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
Prix Modérés

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

ALLEGRE & CHASTEL

6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE

Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment

Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....

POMPES FUNÈBRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres

PERRONE — MAGASIN : 59, Rue Droite — ATELIER : au Collet — SISTERON

AU SOUVENIR

59, Rue Droite
Téléphone 93

POMPES FUNÈBRES

CERCUEILS (article soigné) Grand Choix de COURONNES
PLAQUES et MAUSOLEES
TRAVAIL SOIGNE PRIX IMBATTABLES

Etudes de Me Charles TARTANSON, Avocat-Avoué à DIGNE
5, Avenue Joseph Reinach
et de Me Louis CASTEL, Notaire à SISTERON

VENTE

aux Enchères Publiques par Licitation

d'IMMEUBLES

sis à St-Vincent-sur-Jabron et Châteauneuf-Miravail

ADJUDICATION le DIMANCHE TREIZE MARS mil neuf cent quarante neuf, à quinze heures, en la salle de la Mairie de SAINT-VINCENT-SUR-JABRON, par le ministère de Me CASTEL, notaire à SISTERON.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de DIGNE le vingt deux Décembre mil neuf cent quarante huit, sur requête collective de :

1°) Monsieur LATIL Louis Mathieu Eugène, receveur buraliste, demeurant et domicilié à SAINT-VINCENT-SUR-JABRON ;

2°) Madame LATIL Sylvie Noémie Thérèse, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur CHABAUD Louis Elie, propriétaire, demeurant et domiciliée avec lui à CHATEAUNEUF-MIRAVAIL ;

3°) Monsieur BONNET Maurice, secrétaire de la tutelle des aliénés non interdits de l'hôpital psychiâtrique de Montdevergues, lui-même pris en sa qualité de mandataire ad litem de l'aliéné non interdit Monsieur LATIL Hyacinthe Cyprien Marius, sans profession, domicilié à CHATEAUNEUF-MIRAVAIL; actuellement en traitement à l'hôpital sus-visé de Montdevergues ;

4°) Monsieur CHABAUD Gaston Emile Octave, propriétaire et maire, demeurant et domicilié à CHATEAUNEUF-MIRAVAIL ;

Il sera procédé par devant Me CASTEL, notaire, à ces fins commis, aux lieu, jour et heures sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant des successions réunies et confondues de Monsieur LATIL Alexis François, quand vivait propriétaire, demeurant et domicilié aux OMERGUES, y décédé le vingt neuf Juin mil neuf cent trente, intestat, et de Madame DURAND Céline Thérèse, son épouse, sans profession, quand vivait demeurant et domiciliée aux OMERGUES, y décédée le sept Juin mil neuf cent trente quatre, intestat.

DESIGNATION

Premier Lot. — Une partie de Maison d'habitation sise à SAINT-VINCENT-SUR-JABRON, composée seulement de deux pièces et partie de cave, confrontant dans son ensemble: du nord Alphonse Durand du midi Maximilien Anglès, du levant Urbain Estellon et du couchant la route, avec cave indivise avec Veuve Meynier Sylvain en dessous, cadastrée section F, numéro 349 p, lieu dit Le Dessus du Moulin d'Anne.

MISE A PRIX : 80.000 frs

Deuxième Lot. — Diverses parcelles de terre de labour, vague, bois taillis, pâture et sol, sises en majeure partie sur le terroir de la commune de SAINT-VINCENT-SUR-JABRON et faible partie sur le terroir de la commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, cadastrées comme suit .

Commune de SAINT-VINCENT-sur-JABRON : section A, numéro 297 lieu dit Les Clots ; numéro 439, lieu dit La Lauze ; section B, numéro 389, lieu dit Bouisse de Jean Davin ; section C, numéro 21, lieu dit Preynoles ; numéro 122, Le Plantas ; numéros 446, 447, Clot Garri; section E, numéro 737, Bramepan ; 738 Pied Chabran ; 740 La Milore ; 749, 750 Jansiac ; 751 752, 753, 754, 755, 757, 758 La Frigourière ; 763 Les Roumous ; 774, La Grisière ; 789, 792 La Frigourière ; 803 Prés de la Grande Route ; 804 p, La Grand Pièce; 836 ter Pousterlonis ; 885, 886 p Clauzel ; 892, 893, 894, 896 p, Passes de la Cessie ; 928, 929, Petite Airette ; 931, Lierrette, le tout d'une superficie cadastrale totale de quarante quatre hectares, quarante neuf ares, vingt et un centiares.

Commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL : section B, numéros 1706, 1707, 1708, lieu dit Pré de la Motte, en nature de vague et pré, d'une superficie cadastrale totale de quarante deux ares, soixante douze centiares.

MISE A PRIX : 24.000 frs

Troisième Lot. — Diverses parcelles de terre en nature de labour, vague, bois et pré, avec bâtiment en ruines au lieu dit Les Clauzas, le tout situé en majeure partie sur le terroir de la commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL et faible partie sur le terroir de la commune de SAINT-VINCENT-sur-JABRON le tout cadastré comme suit :

Commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL : section C, numéro 205 lieu dit La Combe ; numéros 207 208 La Cornette ; numéros 265 p, 266, 267, 268, 269, 270 La Panarde ; numéros 310, 311 l'Aire ; 340, 432, 343 Les Gourds ; 366 Les Clauzas ; 372 Les Clauzas ; 377 Le Jas ; 378 Les Colières ; 467, 468, 469, 470 Les Andrieux ; 667 La Garière ; 684 Les Musiers ; d'une superficie cadastrale totale de huit hectares, cinquante et un ares, quatorze centiares.

Commune de SAINT-VINCENT-sur-JABRON : section F, numéro 302 lieu dit Chaumasses, en nature de labour, d'une superficie de trois ares, soixante dix centiares.

MISE A PRIX : 8.000 frs

OBSERVATIONS

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON, les enchères seront ouvertes sur les mises à prix sus-énoncées.

Les frais préalables à la vente seront payés en sus du prix.

Pour tous renseignements s'adresser en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON, rédacteur du cahier des charges.

Fait à DIGNE le cinq Février mil neuf cent quarante neuf.

Ch. TARTANSON,
avoué poursuivant.

Enregistré à SISTERON le quatorze Février mil neuf cent quarante neuf, folio 91, case 582.
Reçu : 575 francs. Signé : JAME.

PROPRIETAIRES...

Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.

LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE

MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15

vous offrent un choix important de

PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...

dans les meilleures variétés nouvelles et commerciales.

Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe

Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat

PRIX AVANTAGEUX

Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le trois Février mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le dix sept Février suivant, folio 95, case 609,

Monsieur BLANC Marcel Louis André Baptistin, commerçant, demeurant et domicilié à NOYERS-sur-JABRON,

a vendu à Monsieur TAURE François Maximin, chauffeur, et Madame POINCELET Marie Louise Adèle, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, un fonds de commerce de CAFE, exploité à NOYERS-SUR-JABRON, connu sous le nom de CAFE DU COMMERCE.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le deuxième avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

HYPERTENDUS

ATTENTION A LA TENSION

Les Sérums Végétaux FERRAND

N° 1 et N° 2

font rapidement baisser la tension.
Résultats rapides
et facilement contrôlables.

CABINET DE RADIESTHESIE

Brochure sur simple demande

Laboratoire des Produits St-Roch
Dr A. FERRAND
LE POET (Hautes-Alpes)

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le douze Février mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le dix sept Février suivant, folio 95, case 608,

Les hoirs de Monsieur CURNIER Célestin Frédéric Augustin, épicier, demeurant à SAINT-VINCENT-s-JABRON,

ont vendu à Monsieur BOREL Léonce André, et Madame FAVIER Alphonsine Marguerite, son épouse, demeurant ensemble à CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, un fonds de commerce d'EPICERIE, exploité à SAINT-VINCENT-s-JABRON connu sous le nom de « EPICERIE CURNIER ».

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le deuxième avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le dix sept Février mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le dix sept Février suivant, folio 96, case 611,

Monsieur LAUGIER Raoul Joyeux Aimé, cafetier, et Madame BOUDOUL Jeannine Irma, son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à CHATEAU-ARNOUX,

ont vendu à Madame PIRAVEAUD Simone Maria, limonadière, épouse de Monsieur SANTO Gaëtan Antoine, demeurant et domiciliée avec lui ci-devant à MARSEILLE, et actuellement à CHATEAU-ARNOUX, un fonds de commerce de CAFE, exploité à CHATEAU-ARNOUX, connu sous le nom de « CAFE PERRIN ».

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le deuxième avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON